



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf mars à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle des fêtes Robert Sauvion, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25
Pouvoirs : 4
Absent : 0

Date de la convocation : 2 mars 2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, BEUGIN Valérie, GABIGNON Christophe, CHAPUT Clément, GOLA Odile, CROC Bertrand, DESIRE Valérie, DUFFAULT Laurent, CHAPUT Sabrina, VERDUZIER Kévin, SULLI Bruno, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, ROYER Freddy, POISSON Jean-François

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

BEUNEL Philippe, représenté par DESIRE T
DELPHIN Caroline représentée par MICHAUD C
ROBIN Nadia, représentée par PIAULET C
DEBIAIS Viviane représentée par ROYER F

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°40

Rapporteur : Dominique CHALLOT

OBJET : RÉFECTION DES DEUX CHAUFFERIES DE L'ÉCOLE ANNE FRANK – DEMANDE DE SUBVENTION DSIL EXCEPTIONNELLE

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) permet de financer les grandes priorités d'investissement des communes. Toutes les communes peuvent percevoir la DSIL et depuis 2020, au moins 35% de l'enveloppe régionale doit être consacrée à des projets s'inscrivant dans l'axe prioritaire « d'accélération de la transition écologique du Grand Plan d'Investissement », à savoir **réduire l'empreinte énergétique des bâtiments publics**.

Conformément à cette ambition et à la volonté communale de maintenir en état les bâtiments communaux, la ville de Naintré souhaite **effectuer des travaux sur les deux chaufferies de l'école Anne Frank**.

Suite à la restructuration de l'école Anne-Frank en 2017, l'école comporte deux bâtiments distincts qui datent de la fin des années 1970 pour l'une et du début des années 1980 pour l'autre. Pour chauffer les deux bâtiments, deux chaufferies sont donc nécessaires.

Étant donné l'âge avancé des deux chaufferies qui ont plus de 20 ans, des pannes sont constatées régulièrement et compte tenu de la faible performance énergétique des bâtiments, la qualité de vie constatée à l'intérieur des lieux ne donne pas satisfaction.

Pour ce faire, les travaux envisagés en 2021 consisteront à **rénover complètement les deux chaufferies.**

Le montant estimatif des travaux est de 150 000 € TTC (125 000 € HT).

L'État peut subventionner ce type de travaux dans le cadre de la DSIL Exceptionnelle.

Le plan de financement est le suivant :

-Subvention DSIL Exceptionnelle sollicitée, 30 % soit :	37.500,00 €
-Subvention DETR sollicitée, 30 % soit :	37.500,00 €
Fonds propres, soit :	50.000,00 €
Total	125.000,00 €

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les travaux ainsi que le plan de financement tels que présentés et de solliciter la subvention de l'État.

Considérant la nécessité de rénover les deux chaufferies et d'améliorer les performances énergétiques de l'école Anne Frank,

Considérant le coût estimatif des travaux,

Considérant que l'État peut subventionner ce type de travaux dans le cadre de la DSIL Exceptionnelle,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** le plan de financement ci-dessus permettant à M le Maire de déposer les demandes de subventions;
- **décide** pour cette réalisation de solliciter une subvention à l'État dans le cadre de la DSIL Exceptionnelle ;
- **charge** M le Maire des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

